

**Résultat
INDEX 2022:
84 / 100**

Rappel de publication du mars 2022

AU TITRE DE L'ANNEE 2021	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nb points maximum de l'indicateur	Nb points maximum des indicateurs calculables
① Écart de rémunération (en %)	oui	0.4	39	40	40
② Écarts d'augmentations individuelles (en nb équivalent de salariés)	oui	0.7	35	35	35
③ Pourcentage de salariés augmentés au retour congé maternité	oui	0	0	15	15
④ Nb de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	oui	4	10	10	10
Résultat INDEX 2022 (sur 100 points)			84		100

PUBLICATION

objectifs de progression Index 2022 (au titre de 2021)

- Objectif indicateur écart de rémunération :

Avant la réalisation des entretiens annuels d'évaluation et des propositions d'augmentations individuelles la Direction diffuera une note de consignes à destination des managers de la ccn mutualité rappelant notamment l'interdiction de discrimination de salaire fondée sur le sexe.

- Objectif indicateur retour de congé maternité :

Attribution d'un choix individuel spécifique en ccn mutualité aux salariées concernées dont le montant sera équivalent à la moyenne des choix individuels perçus pendant la durée du congé par le nombre des salariés de la même catégorie professionnelle (classes). Ce choix individuel spécifique sera versé au retour dans l'entreprise.